

Procédure de recrutement de l'assistant prospection économique

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Le Département du développement économique et de l'aménagement, nouvellement mis en place, est chargé d'assurer la promotion de l'agglomération bisontine, la mise en réseau des entreprises locales et l'aménagement des zones d'activités.

Par délibération du 6 septembre 2002, le Conseil Communautaire a créé un poste d'assistant de prospection économique, catégorie B (rédacteur ou technicien, le cas échéant contractuel).

L'agent sera placé sous l'autorité du responsable de la cellule prospection économique et de l'aménagement, relevant lui-même du Directeur.

Missions et profil du poste :

Cet agent aura en charge les dossiers suivants :

- accueil des entreprises : assistance à la définition du besoin de l'entreprise, proposition de solutions immobilières et foncières, montage de dossiers d'aides publiques, suivi des dossiers d'autorisation (permis de construire, installation classée...)
- animation d'un réseau institutionnel et professionnel de prospecteurs d'entreprises
- aide à l'émergence d'actions collectives et soutien aux filières d'excellence (microtechnique, biomédical...)
- présence sur les salons professionnels

Le profil souhaité : maîtrise de la réglementation sur les interventions économiques des collectivités locales ; connaissance de l'entreprise ; capacités rédactionnelles et organisationnelles ; aisance relationnelle ; esprit d'équipe ; anglais et/ou allemand souhaité ; mobilité et disponibilité.

Contexte du recrutement :

17 candidatures ont été reçues dont 2 fonctionnaires territoriaux, un fonctionnaire d'état stagiaire et une personne sur liste d'aptitude.

Le jury de recrutement a eu lieu le 6 mai 2003.

5 personnes ont été convoquées (dont un fonctionnaire territorial et une personne sur liste d'aptitude qui se sont désistés)

Le candidat, qui a été retenu, a une bonne connaissance de l'entreprise, du tissu économique local, des partenaires économiques au travers des collectivités locales.

Il dispose d'une bonne aisance relationnelle, d'un esprit constructif et pragmatique.

Nature du recrutement : contrat de droit public

Éléments du recrutement :

- travail à temps complet
- indice brut de rémunération 322 équivalent au 1er échelon de technicien supérieur territorial
- régime indemnitaire conforme aux délibérations du 15 octobre 1994, du 17 octobre 1997 et du 22 décembre 2000.

Considérant notamment :

- le recrutement infructueux de fonctionnaires territoriaux ou de candidats sur liste d'aptitude correspondant au profil recherché,
- la diversité des missions très particulières et variées à accomplir,
- la nature des fonctions afférentes à cet emploi qui nécessitent des connaissances très spécifiques,
- les activités et responsabilités à confier à l'agent recruté,
- les besoins du service en raison du caractère particulier des missions confiées,

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **décide le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 3, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**
- **autorise Monsieur le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire au budget ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales et frais divers consécutifs à ce recrutement**

Pour extrait conforme,

Le Président